

Droit comptable, comptabilité financière, audit : analyse et évolution

par **Robert Obert**

Thèse de doctorat en Gestion

Sous la direction de Jean-Claude Scheid.

Soutenue en 2000

à Paris, CNAM .

Résumé

Depuis plus de vingt ans, l'auteur s'est intéressé aux thèmes associant le droit et la comptabilité, à la comptabilité financière, à l'audit, au droit comptable. Il a notamment publié trois ouvrages fondamentaux qui ont fait l'objet de nombreuses rééditions, plusieurs articles et tout récemment une volumineuse étude synthétique à caractère historique. Pour présenter son travail, l'auteur a sélectionné vingt chapitres ou articles. L'ensemble de ces travaux est d'abord analysé en fonction de l'évolution concomitante de la comptabilité financière et du droit comptable. Sont examinés notamment les sources, sur un plan national et international, l'autonomie et les spécificités du droit comptable, les liens entre droit comptable et comptabilité financière. Cette analyse permet de distinguer trois stades dans la comptabilité : la technique, la norme et l'obligation juridique. Il est démontré ensuite que si la comptabilité financière et le droit comptable sont interconnectés, des liaisons existent également avec d'autres disciplines, avec l'audit d'abord, mais aussi avec toutes les autres disciplines juridiques. Puis, il est souligné que l'étude historique de la construction du droit comptable permet de comprendre plus facilement la spécificité du droit comptable contemporain. Est d'abord évoquée une période d'émergence de ce droit, période allant de la plus lointaine Antiquité (Mésopotamie, Egypte, Grèce, Rome) à la Renaissance. Est étudiée, ensuite, la période de formulation des règles de base qui va de Colbert à la mise en place du plan comptable général 1947-1957. Enfin, sont analysés l'évolution du droit comptable dans l'époque contemporaine, les effets des directives européennes, mais aussi l'influence des pratiques étrangères, notamment anglo-saxonnes. En conclusion, l'auteur essaie de qualifier et de caractériser le droit comptable contemporain, en mettant notamment en évidence le rôle de l'auditeur, qu'il assimile à un juge spécifique.